

Direction Opérationnelle Des Télécommunications d'Annaba

SOUS DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU D'ACCES

REF : DOT/SDT/DRA/RU/ 802 /2024

Annaba le, 19/11/2024

A

Monsieur : Khelaifia Riyad
Lotissement Belkhir 04 N°54 Local N°02 Belkhir - Guelma

OBJET : Mise en demeure N° 01 Pour Absence et Retard Exécution des Travaux.

Projets : Travaux Câble FO pour Modernisation EPLF RYM 30/200 MSAN EPRN

Bon de commande N° : 2400176 du 25/03/2024, ODS N° : 85/2024 du 25/03/2024

Monsieur ;

Dans le cadre de l'exécution du projet mentionné en objet, confié à votre entreprise, et après une visite de vérification effectuée le 19/11/2024, il a été constaté votre absence sur le chantier sans justification valable, aussi les travaux ne sont pas achevés à 100 %. À noter aussi le manque de collaboration avec les responsable d'Algérie Télécom.

A cet effet, je vous mets en demeure afin d'achever les travaux dans un délai de 24 heures à partir de la date de cette mise en demeure. À défaut, Algérie Telecom se réserve le droit d'appliquer des mesures à l'encontre de votre entreprise notamment la résiliation du contrat liant nos deux parties.



Le Directeur Opérationnel des
Télécommunications - Annaba
Signé: TERKMANI Mohamed Riad